



Licenciement car pas de reclassement de poste

Par **fifine06**, le **06/12/2009** à **10:48**

Bonjour,
Après avoir été 1 an en arrêt maladie et un an en non disponibilité dans l'entreprise et deux refus du dossier d'invalidité ma mère doit reprendre son poste mais elle est inapte à son poste ATSEM dans les écoles (fonctionnaire) et il n'y a pas de reclassement de poste donc ils vont la licencier, mais étant fonctionnaire on lui a dit qu'elle ne percevrait pas d'indemnité après son licenciement pendant trois ans. Est-ce normal ? Je voulais savoir qu'elle droit et qu'elle indemnité pourrait elle percevoir après son licenciement si celui-là est justifié ?
Merci
mes salutations